

RECAPITULATIF DES DIFFÉRENTS CAS D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Cas		Pièces justificatives à fournir	Conditions
Pour le domicile (ou résidence)			
Domicile sur la commune		<ul style="list-style-type: none"> • Attestation ou la facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe établie à votre nom par cette entreprise • Attestation d'assurance habitation • Avis d'imposition ou certificat de non imposition sur le revenu • Quittance de loyer non manuscrite • Bulletin de salaire ou titre de pension • Pour les personnes en maison de retraite, attestation du directeur sur laquelle figure l'adresse de l'établissement et établissant la réalité de l'hébergement. 	fournir un justificatif : <ul style="list-style-type: none"> • de moins de 3 mois, • à votre nom • et mentionnant l'adresse de votre domicile sur la commune.
Résidence sur la commune <i>La résidence est l'endroit où vous habitez au moment de la demande de façon effective et continue, depuis au moins 6 mois. Il ne suffit pas de travailler dans la commune.</i>		<ul style="list-style-type: none"> • Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe de moins de 3 mois • Attestation d'assurance, quittance de loyer • Avis d'imposition ou certificat de non imposition sur le revenu 	

RECAPITULATIF DES DIFFÉRENTS CAS D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous habitez chez un proche	<i>Chez votre père et/ou votre mère</i>	<p>Avant 26 ans Il faut fournir :</p> <ul style="list-style-type: none">• un document de moins de 3 mois attestant du domicile du parent dans la commune,• et un document attestant du lien de filiation (copie du livret de famille, acte de naissance avec indication de la filiation, ...). <p>À partir de 26 ans Il faut fournir :</p> <ul style="list-style-type: none">• lettre signée par le parent qui vous héberge, certifiant que vous habitez chez lui et datant de moins de 3 mois,• document prouvant votre lien avec la commune (bulletin de salaire récent ou tout document indiquant votre nom et l'adresse du parent vous hébergeant),• copie de la carte d'identité du parent vous hébergeant.	
	<i>Chez une autre personne</i>	<p>présenter les 3 documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• lettre signée par la personne qui vous héberge, certifiant que vous habitez chez elle et datant de moins de 3 mois,• document prouvant votre lien avec la commune (bulletin de salaire récent ou tout document indiquant votre nom et l'adresse de la personne vous hébergeant),• copie de la carte d'identité de l'hébergeant.	

RECAPITULATIF DES DIFFÉRENTS CAS D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

<p>Sans domicile stable, forain, gens du voyage</p>		<p>vous devez fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une attestation d'élection de domicile délivrée par un organisme agréé ou par un centre communal (ou intercommunal) d'action sociale (CCAS ou CIAS) et établissant votre lien avec cet établissement depuis au moins 6 mois, • ou votre carte d'identité délivrée depuis au moins 6 mois et où figure l'adresse du centre d'organisme d'accueil où vous avez élu domicile. 	
<p>Pour un contribuable</p>			
		<ul style="list-style-type: none"> • soit les 2 derniers avis d'imposition (sur lesquels votre nom apparaît), • soit un certificat de la direction départementale des finances publiques (DDFip) où votre nom apparaît. 	<p>Il faut avoir été soumis depuis au moins 2 ans à l'un de ces impôts ou à plusieurs de ces impôts successivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taxe d'habitation • Taxe foncière (propriétés bâtie ou non bâtie) • Cotisation foncière des entreprises (anciennement taxe professionnelle). <p><i>A SAVOIR: Vous pouvez demander à être inscrit sur la même liste électorale que celle de votre époux(se) lorsqu'il y est inscrit en tant que contribuable.</i></p>

RECAPITULATIF DES DIFFÉRENTS CAS D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour un gérant (ou associé)			
<p>Gérant (dirigeant)</p>		<p>Il faut fournir les 3 documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation sur l'honneur de la continuité de votre qualité de gérant (dirigeant) de la société depuis au moins 2 ans • Décision de nomination (ou extrait) ou copie de la décision de nomination retranscrite sur le registre des décisions d'assemblée générale de la société ou même les statuts de la société • Document attestant de l'inscription de la société au rôle de la commune depuis au moins 2 ans. 	<p>Vous devez prouver que vous êtes depuis au moins 2 ans le gérant (dirigeant) d'une société inscrite au rôle des contributions de la commune depuis au moins 2 ans.</p>
<p>Associé d'une SARL, SNC, société en commandite simple, société civile</p>		<p>Il faut fournir les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation sur l'honneur de la continuité de votre qualité d'associé majoritaire ou unique de la société depuis au moins 2 ans • Copie des statuts constitutifs de la société ou des statuts mis à jour ou encore une copie de l'acte de cession de parts • Document attestant de l'inscription de la société au rôle de la commune depuis au moins 2 ans. 	<p>Vous devez prouver que vous êtes depuis au moins 2 ans l'associé majoritaire ou unique d'une société inscrite au rôle des contributions de la commune depuis au moins 2 ans. Il peut s'agir:</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une société à responsabilité limitée (SARL), • d'une société en nom collectif (SNC), • d'une société en commandite simple, • d'une société civile.

RECAPITULATIF DES DIFFÉRENTS CAS D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

<p>Associé d'une SA, SCA, ou SAS</p>		<p>Il faut fournir les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Attestation sur l'honneur de la continuité de votre qualité d'associé majoritaire unique de la société depuis au moins 2 ans• Attestation délivrée par la société dont vous détenez des parts ou des actions ou que vous dirigez• Document attestant de l'inscription de la société au rôle de la commune depuis au moins 2 ans.	<p>Vous devez prouver que vous êtes depuis au moins 2 ans l'associé majoritaire ou unique d'une société inscrite au rôle des contributions de la commune depuis au moins 2 ans. Il peut s'agir:</p> <ul style="list-style-type: none">• d'une société anonyme (SA),• d'une société en commandite par action (SCA),• d'une société par actions simplifiée (SAS).
---	--	--	---